

MAZARS

**ASSOCIATION
LA CITE DES FLEURS - DIACONESSES**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 – LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

**ASSOCIATION
LA CITE DES FLEURS - DIACONESSES**

Siège social : 1, rue de Dieppe 92 400 COURBEVOIE

Association reconnue d'utilité publique

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des

comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportés face à ces risques.

Les comptes qui vous sont présentés globalisent l'activité de l'Etablissement Médical et de l'Association proprement dite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**LA CITE DES
FLEURS**
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 24 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



LUC MARTY

Signature
numérique de
Luc MARTY

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : 015 - Hôpital Cité des Fleurs - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

ACTIF	Brut 2019	Amortissement 2019	Net 2019	Net 2018
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	27 464	27 464		
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	123 869	92 453	31 416	42 314
Fonds commercial				
Autres	343 010	266 867	76 144	86 538
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	457 347		457 347	457 347
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 337 559	1 412 182	1 925 377	325 523
Autres	831 301	686 740	144 561	133 247
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				320 630
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	7 502 970		7 502 970	7 502 970
Créances rattachées à des participations	3 557 041		3 557 041	3 557 041
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	16 180 562	2 485 706	13 694 856	12 425 610
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15 524		15 524	40 938
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	1 121 506	366 177	755 329	658 176
41110000 - Clients -	164 976	23 388	141 588	109 600
41131000 - Caisse SS Régime Général -	757 746	342 789	414 957	239 694
41151000 - mutuelles -	198 784		198 784	308 882
Autres	175 831		175 831	310 307
42000000 Personnel	18 966		18 966	83 488
44000000 Etat	150 000		150 000	226 238
43870000 Produits à recevoir	6 865		6 865	581
Créances diverses	84 503		84 503	71 988
46710000 créditeurs divers				3 474
46711100 - créditeurs divers -	20 075		20 075	3 885
46720000 débiteurs divers	64 429		64 429	64 629
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 580 290		1 580 290	1 016 453
Charges constatées d'avance	45 153		45 153	23 838
		0	0	0
TOTAL II	3 022 808	366 177	2 656 630	2 121 700
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 203 369	2 851 883	16 351 486	14 547 309

Bilan Passif des Associations et Fondations
Dossier : 015 - Hôpital Cité des Fleurs - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 118 021	1 118 021
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	4 687 230	4 758 188
Report à nouveau	-789 757	-667 760
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	88 768	-120 420
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	77 220	108 129
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	6 826 773	6 826 773
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	12 008 255	12 022 932
Provisions		
Provisions pour risques	673 661	408 578
Provisions pour charges	236 459	224 377
TOTAL II	910 119	632 955
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	165 405	150 000
Sur autres ressources		
TOTAL III	165 405	150 000
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 500 000	31 516
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	463 577	474 114
Dettes fiscales et sociales	1 222 917	1 110 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 224	105 306
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 988	19 988
TOTAL IV	3 267 707	1 741 421
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	16 351 486	14 547 309
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de resultat par nature C1
Dossier : 015 - Hôpital Cité des Fleurs - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	ECART EN %
PRODUITS D'EXPLOITATION			
707 Ventes de marchandises	0.00	0.00	0.00%
70 Production vendue (sauf 707)	1 787 457.08	1 657 966.56	7.81%
713 Production stockée	0.00	0.00	0.00%
72 Production immobilisée	0.00	0.00	0.00%
73 Production de l'activité hospitalières	8 535 653.40	8 327 581.00	2.50%
74 Subventions d'exploitation et participations dont 7471 FIR	150 000.00 150 000.00	150 000.00 150 000.00	0.00% 0.00%
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	70 793.43	0.00	0.00%
791 Transferts de charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00%
75 Autres produits de gestion courante	157 751.59	165 159.55	-4.49%
TOTAL I	10 701 655.50	10 300 707.11	3.89%
<i>dont aides financières (AC, DAC, FIR)</i>	<i>7 791 474.80</i>	<i>7 750 917.00</i>	<i>0.52%</i>
CHARGES D'EXPLOITATION			
607 Achats de marchandises	0.00	0.00	0.00%
6037 variation de stock	0.00	0.00	0.00%
601 (-6091) Achats stockés de matières premières ou fournitures	0.00	0.00	0.00%
6031 variation de stock	0.00	0.00	0.00%
602 (-6092) Achats stockés ; autres approvisionnements	179 390.27	184 712.92	-2.88%
6032 variation de stock	25 414.00	-3 051.22	-932.91%
606 (-6096) Achats non stockés de matières et fournitures	349 866.52	325 202.20	7.58%
61- 62 Services extérieurs et autres services extérieurs	2 736 065.39	2 630 395.76	4.02%
Impôts, taxes et versements assimilés			
631- 633 - sur rémunérations	494 806.46	368 010.23	34.45%
635 -637 - autres	0.00	0.00	0.00%
Charges de personnel			
641-642-648-649 - rémunérations et autres charges de personnel	4 504 176.71	4 612 148.64	-2.34%
645 - 647 - charges sociales	1 874 212.78	2 108 864.13	-11.13%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
6811- 6816 - sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	237 737.53	189 760.75	25.28%
6817 - sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0.00	22 145.40	-100.00%
6812- 6815 - pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dép	242 220.28	0.00	0.00%
65 Autres charges de gestion courante	163 823.50	155 469.54	5.37%
TOTAL II	10 807 713.44	10 593 658.35	2.02%
61681 Maladie, maternité, accident du travail	0.00	0.00	0.00%
621 Personnel extérieur à l'établissement	372 799.51	345 555.97	7.88%
7722 Produits sur exercice antérieur à la charge de l'AM	0.00	0.00	0.00%
7087 Remboursements de frais des CRA	0.00	0.00	0.00%
I-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-106 057.94	-292 951.24	-63.80%

Libellé	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	ECART EN %
PRODUITS FINANCIERS			
761-762-763 De participations et des autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00%
764-765-768 Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	272 412.02	271 168.79	0.46%
786 Reprises sur provisions	0.00	0.00	0.00%
796 Transferts de charges financières	0.00	0.00	0.00%
766 Gains de change	0.00	0.00	0.00%
767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00%
TOTAL III	272 412.02	271 168.79	0.46%
CHARGES FINANCIERES			
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00	0.00	0.00%
661 Intérêts et charges assimilées	12 347.22	30.47	40422.55%
666 Pertes de change	0.00	0.00	0.00%
667 Charges netts sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00%
TOTAL IV	12 347.22	30.47	40422.55%
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	260 064.80	271 138.32	-4.08%
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	154 006.86	-21 812.92	-806.04%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
771- 778 - exercice courant	5 291.39	786.08	573.14%
772 - exercices antérieurs	31 390.45	76 080.94	-58.74%
775-777 Sur opérations en capital	0.00	0.00	0.00%
Reprises sur provisions et dépréciations			
7874 - reprises sur autres provisions réglementées	0.00	0.00	0.00%
7875 - reprises sur provisions exceptionnelles	0.00	0.00	0.00%
7876 - reprises sur les dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00%
797 Transfert de charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00%
789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00%
TOTAL V	36 681.84	76 867.02	-52.28%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
671- 678 - exercice courant	77 446.91	2 885.89	2583.64%
672 - exercices antérieurs	24 474.21	21 907.65	11.72%
675 Sur opérations en capital	0.00	680.46	-100.00%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
6874 - dotations aux autres provisions réglementées	0.00	0.00	0.00%
6875 - dotations aux provisions exceptionnelles	0.00	0.00	0.00%
6876 / 6871 - dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	0.00	0.00	0.00%
689 Engagements à réaliser sur ressources affectées	0.00	150 000.00	-100.00%
TOTAL VI	101 921.12	175 474.00	-41.92%
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-65 239.28	-98 606.98	-33.84%
69 Impot sur les bénéfices et assimilés (VII)	0.00	0.00	0.00%
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 010 749.36	10 648 742.92	3.40%
6-TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	10 921 981.78	10 769 162.82	1.42%
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	88 767.58	-120 419.90	-173.72%

L'hôpital La Cité des Fleurs-Diaconesses relève de l'annexe M21 de l'instruction comptable.

Faits marquants de l'exercice :

- **Emprunt et travaux:**

Les travaux de rénovation et de construction ayant démarré en septembre 2018 ce sont achevés en septembre 2019. Les travaux ont été financés par un emprunt de 1 500k€. Cette nouvelle immobilisation a été comptabilisée par lots pour un montant global de 1 425k€, la durée d'amortissement se situe entre 10 et 20 ans selon la nature de l'immobilisation. Ainsi, les immobilisations en cours liées à ce projet ont été totalement soldées en 2019.

- **Stock de médicaments et produits pharmaceutiques:**

La pharmacie de la Cité des Fleurs a été transférée à une PUI de territoire en juillet 2019 entraînant la liquidation du stock en médicaments et produits pharmaceutiques sur l'exercice. Le stock restant en comptabilité correspond aux fournitures non médicales.

- **Mise en œuvre de l'activité d'Equipe Mobile Extra Hospitalière:**

L'autorisation accordée par l'ARS en janvier 2019 avec un financement rétroactif sur 2018 a conduit au démarrage en fin de premier trimestre 2019 de l'activité par la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un gériatre par un hôpital partenaire. Cette activité génère un excédent de 72k€ sur l'année en raison d'un démarrage en cours d'exercice. Le financement prévu au titre de 2018 reste en attente d'encaissement de la part de l'ARS, le compte de fonds dédiés n'a donc pas évolué en 2019. Le financement de 2020 sera réévalué en fonction de l'activité réelle de 2019.

- **Niveau d'activité hospitalière en hausse**

L'activité hospitalière a retrouvé son niveau normal permettant un regain financier au titre des chambres particulières et forfaits journaliers, de plus, la quote-part de Dotation Modulable à l'Activité (DMA) a été majorée de +115k€.

- **Provisions pour risques et charges :**

La Cité des Fleurs dépositaire de l'autorisation de gestion du service de la MAIA, ouvert depuis 2014, perdra cette autorisation en avril 2020 au bénéfice de la création du DAC (Dispositif d'appui à la Coordination), le transfert administratif prévu en 2020 conduit à l'enregistrement d'une provision pour risques correspondante au montant des résultats sous contrôle de tiers financeurs non encore affectés par l'autorité de tarification.

Suite au licenciement d'un salarié début 2019, un nouveau dossier contentieux a été enregistré auprès du tribunal des prud'hommes. Le montant du risque estimé par notre avocate est de 65k€.

- **Litiges clients :**

En 2019, le montant des créances irrécouvrables s'est élevé à 76k€ afin de tenir compte du passif des créances et de l'impossibilité à les recouvrer. Le montant de la dépréciation

clients a également été réévalué en raison de la reprise de provision sur la créance du patient B à hauteur de 46k€.

- **Evènements post-clôture :**

La pandémie liée à la propagation du virus COVID-19 et les conséquences sur l'activité hospitalière en 2020 sont des facteurs de risques financiers pour l'exploitation de l'établissement. Ces risques sont avérés au moment de la clôture des comptes 2019 et nécessitent la constatation d'une provision pour risques afin d'anticiper à la fois la baisse de l'activité hospitalière durant la période épidémique mais aussi les surcoûts de fonctionnement qui en découleront. L'établissement est suffisamment solide sur le plan financier tant au niveau de la trésorerie que sur le niveau de fonds associatifs dont elle dispose pour faire face aux chocs conjoncturels. Ainsi, une provision de +100k€ est constituée au 31 décembre 2019 en vue d'anticiper cette épisode exceptionnelle annoncée dès début 2020.

1. Règles et méthodes :

L'association relève de l'instruction N°2007-319 du 17 août 2007.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Toutefois, deux comptes de résultat ont été établis afin de distinguer l'activité hôpital de celle de l'association.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le terrain acquis en Janvier 1999 pour un montant de 457 347.05 €, auprès de l'Association « La Montagne » et la SCI « La Montagne » (en liquidation), d'un ensemble immobilier fait l'objet d'un bail à construction consenti à l'Association dite « Les Chenêts » pour 35 ans expirant en décembre 2026. Cette association a été absorbée par la Fondation des Diaconesses de Reuilly en janvier 2012.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

✓ Lits des Chenets	33 ans
✓ Installations techniques	5, 10 et 15 ans
✓ Matériel et outillage	5 et 10 ans
✓ Agencements et aménagements divers	10, 15 et 20 ans
✓ Matériel de transport	5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3, 5 et 10 ans
✓ Mobilier	5, 10 et 15 ans

Les amortissements des investissements réalisés sur le nouveau site de Courbevoie ont été comptabilisés à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la décision du conseil d'administration de décembre 2003.

Immobilisations incorporelles : les frais de conception de la charte graphique sont intégrés dans les frais d'établissement.

- **Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont inscrites pour leur coût d'acquisition, leur valeur est appréciée à la fin de chaque exercice en fonction de la situation nette.

- **Créances et dettes :**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- **Stocks :**

Valorisation : Les stocks (alimentation et fournitures hôtelières) sont évalués sur la base du dernier prix d'achat connu. Le stock de médicaments et de produits médicamenteux a été soldé en 2019 suite à la fermeture de la pharmacie interne de l'établissement.

- **Provisions réglementées :**

Chaque année, ces subventions sont reprises au compte de résultat proportionnellement

aux amortissements de l'exercice.

- **Provisions pour éventualités diverses :**

Une provision pour éventualités a été constituée par des recettes historiques de l'association. Les variations sur ce compte correspondent aux affectations des variations de la provision pour congés courus et de la provision pour retraite pour la part concernant les personnes entre 55 et 60 ans et l'amortissement du droit de priorité d'admission sur les lits des Chenêts. Par souci de transparence et conformément aux exercices précédents, les variations de provision pour congés payés et indemnités de départ à la retraite ont été comptabilisées en charges d'exploitation.

- **Provisions pour congés payés :**

Tous les salariés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée de longue durée :

- Congés payés acquis non pris : solde des congés acquis (25 jours ouvrés du 01/06/2018 au 31/05/2019) non pris entre le 01/05/2019 et le 31/12/2019
- Congés dits « Cité des Fleurs » : solde des congés supplémentaires d'établissement acquis (5 jours ouvrés du 01/06/2018 au 31/05/2018) non pris entre le 01/05/2018 et le 31/12/2018
- Congés payés courus : 10% des rémunérations du 01/06/2018 au 31/12/2019
- Solde des compteurs d'heure : les salariés non cadres sont annualisés, à ce titre, leur compteur d'heure enregistre les heures travaillées sur une année civile. Ainsi, au 31/12/2019, chaque salarié non cadre bénéficie d'un solde d'heure ayant été valorisé au prorata de leur rémunération.

- **Provisions pour Indemnités de départ en retraite :**

- Salariés retenus : tous les salariés en contrat à durée indéterminée de plus de 55 ans à la date de clôture des comptes
- Calcul des droits : selon barème de la C.C. de 1951
- Provision retenue : quote-part des droits correspondant aux années travaillées jusqu'à la clôture des comptes
- Option de calcul retenue : départ à 65 ans.

- **Compte à terme :**

L'association a choisi de placer une partie de ses disponibilités sur un compte à terme. Les revenus sont comptabilisés en produits financiers à la date de clôture du compte.

2. **Notes sur le bilan et le compte de résultat :**

- **Chiffres d'affaires :**

Les produits de la tarification du SSR se découpent en 2019 en :

- Au titre de la dotation globale de financement (DAF) : 6 505 K€

- Au titre de la dotation modulée à l'activité (DMA) : 836k€
- Autres financements : 20k€ (MIGAC post AVC) + 55k€ (Aide à la contractualisation)
- Au titre de l'Equipe Mobile Extra Hospitalière : 150k€

L'ARS finance la MAIA à hauteur de 300 K€.

- **Affectation de résultat :**

Le résultat du SSR 2018 a été affecté en report à nouveau selon la décision de l'Assemblée Générale.

Le résultat 2016 a été affecté par l'ARS, le solde du compte « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » correspond à 77k€. Ce montant a été provisionné à la clôture en raison de son transfert décidé en 2020.

Le résultat de la MAIA 2019 est proposé à hauteur de -73K€ et celui du SSR est arrêté au montant de 261 K€.

Le résultat de l'association s'élève à -404€.

- **Immobilisation financières :**

Le montant de 11 060 K€ correspond aux titres de participation SCI Cité des Fleurs pour 7 503 K€ et des créances rattachées à ces participations pour 3 557 K€.

- **Provisions pour congés payés :**

La reprise provision pour congés payés en 2019 est de 10 K€ pour atteindre 579 K€.

- **Provisions pour indemnités de départ en retraite**

Une provision de 23 K€ a été enregistrée en 2019 portant le solde du compte à 244 K€.

- **Provision des éléments variables de paie :**

Une provision pour charges à payer correspondant aux éléments variables de la paie de décembre 2019 payés sur les salaires de janvier 2020 a été enregistrée pour un montant de 39k€.

- **Provisions pour éventualités diverses :**

Au titre de l'exercice 2019, la reprise sur provision pour départ à la retraite a été comptabilisé pour un montant de 25 K€.

- **Provisions pour risques et litiges :**

Du fait de la survenance d'un nouveau contentieux la provision a été majoré de 65k€ au 31/12/2019.

Parallèlement, une provision de 100k€ a été comptabilisée afin d'anticiper les conséquences financières liées à la pandémie sanitaire annoncée par la propagation du virus COVID-19.

- **Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement :**

Une dotation pour le financement de l'EMGE (équipe mobile gériatrique extrahospitalière) a été allouée au titre de 2018 pour un montant de 150k€. L'activité de l'EMGE a débuté en 2019 à l'issue de la notification de l'autorisation, ainsi, la somme de 150k€ reste comptabilisé en fonds dédiés au 31 décembre 2019. Les fonds utilisés en 2019 ont été consommés sur la dotation versée au titre de 2019. Le solde en fonds dédiés sera repris proportionnellement à l'évolution de financements versés par l'ARS au titre des prochains exercices.

3. **Autres informations :**

- **Honoraires du commissaire aux comptes**

Une provision a été constituée en 2019 au titre des honoraires du commissaire aux comptes pour un montant de 26 K€ TTC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Le résultat global de l'Association s'établit à	88 767,58	
et se décompose en :		
- Résultat de l'hôpital Cité des Fleurs	89 172,35	
- Résultat de l'Association en tant que telle	-404,77	
102000	<u>FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE</u>	1 118 021,22
- Activité Clinique « Cité des Fleurs »	1 108 883,15	
- Association en tant que telle	9 138,07	
106850000	<u>PROVISION POUR EVENTUALITES DIVERSES</u>	
Solde 01/01/2019	3 128 502,37	
Provision pour indemnités de retraite	- 70 958,34	
Solde 31/12/2019	3 057 544,03	

VARIATION DES IMMOBILISATIONS EXERCICE 2019

31/12/2019

Situations et Mouvements Rubriques		Valeur brute à la clôture de l'exercice	Acquisitions	Cessions destructions	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Amortissements cumulés	Dotations de l'année	Sortie de l'année	Amortissements cumulés	Valeur nette à la clôture de l'exercice
201 000	Frais d'établis.	27 464			27 464	27 464			27 464	0
205 000	Logiciel	111 718	12 151		123 869	69 404	23 049		92 453	31 416
Immobilisations incorporelles		139 182	12 151	0	151 333	96 868	23 049	0	119 917	31 416
211 000	Terrain	457 347			457 347	0			0	457 347
215 100	Installations techniques	723 757	1 463 287	13 960	2 173 084	502 212	71 450	13 960	559 702	1 613 382
215 300	Installations à caractère spécifique	9 344	20 986		30 329	556	1 928		2 484	27 846
215 400	Matériel et outillage	294 029		7 341	286 688		1 721	7 341		
215 410	Matériel cuisine	71 888	12 382		84 270		16 993			
215 430	Matériel spéc.médical	531 186	238 285	24 793	744 678	820 423	38 757	24 793	849 996	284 149
215 451	Matériel serv. Généraux	18 509			18 509		4 236			
218 200	Matériel de transport	33 096			33 096	33 096			33 096	0
218 300	Matériel de bureau et inform	273 553		22 744	250 809	273 553		22 744	250 809	0
218 320	Matériel informatique	71 045	14 271		85 316	46 893	16 348		63 241	22 075
218 400	Mobilier	167 623	950	6 198	162 374		3 675	6 198		
218 450	Mobilier espaces communs	1 818	15 685		17 503	292 931	852		339 594	122 486
218 460	Mobilier bureau	22 649	7 858		30 506		4 639			
218 470	Mobilier chambres patients	209 937	41 759		251 696		43 694			
Immobilisations corporelles		2 885 781	1 815 463	75 036	4 626 207	1 969 664	204 294	75 036	2 098 922	2 527 285
231 300	Immos en cours	320 630	1 108 072	1 428 702	0					
TOTAL		3 345 592	2 935 686	1 503 738	4 777 540	2 066 532	227 344	75 036	2 218 839	2 558 701
208 000	Subvention 8 lits Les Chenêts	343 010			343 010	256 473	10 394		266 867	76 144
TOTAL		3 688 603	2 935 686	1 503 738	5 120 550	2 323 004	237 738	75 036	2 485 705	2 634 845

A noter que la dotation annuelle des lits Les Chenêts est intégrée à la provision pour éventualités diverses

**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES
CONSOLIDE
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019**

CREANCES (1)	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		- d'1 AN	+ d'1 AN	+ de 5 ANS
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
CPAM Compte bloqué, Article 58	342 789			342 789
Hospitalisés et Consultants	164 976	141 588	3 744	19 644
Caisse SS régime général	1 054			1 054
Organismes payeurs	198 784	191 621	5 418	
Dotation à recevoir	413 903	413 903		
	1 121 506	747 112	9 162	363 487
Personnel	18 966	18 966		
Etat	150 000	150 000		
	168 966	168 966	0	0
Créditeurs divers	0	0		
Créditeurs divers	20 075	20 075		
Débiteurs divers	64 429	64 429		
Produits à recevoir	250	250		
Produits à recevoir	6 615	6 615		
	91 368	91 368		
Charges constatées d'avance	45 153	45 153		
	45 153	45 153	0	0
TOTAL GENERAL	1 426 994	1 052 599	9 162	363 487

DETTES (1)	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		- d'1 AN	+ d'1 AN	+ de 5 ANS
Fournisseurs	331 980	331 980		
Fournisseurs factures non parvenues	131 598	131 598		
	463 577	463 577	0	0
Personnel	455 125	455 125		
Organismes sociaux	496 860	496 860		
Etat	257 872	257 872		
Produits à recevoir	13 061			
	1 222 917	1 209 857	0	0
Débiteurs divers	61 224	61 224		
	61 224	61 224	0	0
Produits constatés d'avance	19 988	19 988		
	19 988	19 988	0	0
TOTAL	1 767 707	1 754 646	0	0

TABLEAU DES PROVISIONS EXERCICE 2019

Cpte	Libellé	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
10685000	PROVISION POUR EVENTUALITES DIVERSES	3 128 503		70 958	3 057 544
15180000	PROVISION POUR RISQUES	187 000	242 220		429 220
15880000	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	224 377	17 082	5 000	236 459
	<u>PROVISIONS POUR RISQUES SALARIAUX</u>				
15310000	Provision pour I.D.R. charges sociales comprises	221 578	70 958	48 096	244 441
	<u>PROVISIONS CLIENTS</u>				
49100000	Clients douteux	89 182		65 793	23 388
49000000	PROVISION CPAM COMPTE BLOQUE	342 789			342 789
	TOTAL	4 193 428	330 260	189 848	4 333 841

ANNEE 2019

CATEGORIES	EFFECTIFS						
	CDI				CDD	TOTAL	TOTAL
	TEMPS COMPLET		TEMPS PARTIEL				
	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE		ETP Titulaire	ETP avec remplaçant
MEDICAL							
Médecins	5.88	8			0.17	5.88	6.05
Pharmacien					0.48	0.00	0.48
Total personnel médical	5.88	8	0.00	0	0.64	5.88	6.52
NON MEDICAL							
Pers.encadrement soignant	2.75	3				2.75	2.75
IDEC	0.24	1	0.26	1		0.50	0.50
Infirmiers	18.47	24	0.43	1	2.95	18.90	21.85
Aides-soignants	42.03	49			5.06	42.03	47.08
Agents de service de soins	9.01	9	0.84	1	1.63	9.85	11.48
Pers.rééducation (kiné,ergo,ortho)	8.51	11	2.81	6	0.78	11.31	12.09
Assistante sociale			0.86	1		0.86	0.86
Psychologue	1.00	1	0.57	2		1.57	1.57
Dietéticienne			0.50	1	0.17	0.50	0.67
Brancardier	0.98	1			0.16	0.98	1.13
Préparatrice en pharmacie			0.45	1	0.06	0.45	0.51
Total pers.service de soins	82.97	99.00	6.72	14.00	10.79	89.69	100.49
Personnel administratif							
Personnel de direction	3.00	3				3.00	3.00
Responsable qualité	0.92	1				0.92	0.92
Personnel administratif	7.56	8	1.34	2	1.22	8.91	8.91
Aumonier			0.50	1		0.50	0.50
MAIA	3.90	4				3.90	3.90
Secrétaire médicale	2.67	3				2.67	2.67
	18.05	19.00	1.84	3.00	1.22	19.89	19.89
Personnel technique							
Logistique	3.99	4				3.99	3.99
Agent de ménage	0.96	1			0.19	0.96	1.14
Cuisine						0.00	0.00
	4.94	5	0	0	0.188	4.94	5.13
Total personnel non médical	105.96	123.00	8.57	17.00	12.20	114.53	125.51
TOTAL GENERAL	111.84	131.00	8.57	17.00	12.84	120.41	132.04

